

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-419
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS
ET L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES DE VITESSE

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 par la résolution numéro 358/05-10-2021;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite apporter une modification aux limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2023-466 et s'intitule « Règlement numéro 2023-466 modifiant le règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 OBJET

Le présent règlement modifie le Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse adopté le 5 octobre 2021.

ARTICLE 4 REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A

4.1 L'annexe A auquel réfère l'article 3 du Règlement 2021-419 est remplacé par l'Annexe A.1 du présent règlement.

ARTICLE 5 VALIDITÉ

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également section par section et article par article, de manière à ce que si une section ou un article devait être déclaré nul, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Adopté lors de la séance ordinaire du _____ 2023 par la résolution numéro :

Avis de motion, le 3 mai 2023
Dépôt du projet de règlement, le 3 mai 2023
Adoption du règlement, le _____
Entrée en vigueur, le _____

PROJET

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-419
 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS
 ET L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES DE VITESSE**

Nom de la rue	Début (De)	Fin (À)	Limite de vitesse affichée avant (km/h)	Nouvelle limite affichée (km/h)
Ch. Broekaert	Intersection Ch. du Lac-de-la-Haie	Bout du chemin	30	30
Ch. Chaboillez Est	Intersection Ch. du Lac-Marsan Ouest	Bout du chemin	30	30
Ch. Chaboillez Ouest	Intersection Ch. du Lac-Marsan Ouest	Bout du chemin	30	30
Ch. de la Presqu'Île (Lac Boileau)	Intersection Ch. du Lac-Jaune	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Paquet Est	Intersection Ch. du Lac-Paquet Ouest	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Alexandre	Intersection Ch. du Lac-Kiamika	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-aux-Bois-Francis Est	Intersection Ch. du Lac-aux -Bois-Francis Ouest	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-aux-Bois-Francis Ouest	Intersection Ch. du Lac-aux-Bois-Francis Est	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-Boileau Est	Intersection Ch. du Lac-Jaune	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Boileau Ouest	Ch. du Lac-Jaune	Ch. du Lac-Jaune	40	40
Ch. du Lac-de-la-Haie	Intersection Ch. Broekaert	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Jaune	Montée Paquet	Ch. Chapleau	50	50
Ch. du Lac-Kiamika	Montée Miron	Montée St-Amant	30	30
Ch. du Lac-Lanthier Est	Intersection Ch. du Lac-Cloche	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-Lanthier Ouest	Ch. Johansson	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Malo	Intersection Ch. du Lac-Lanthier Est	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-Marsan Est	Intersection Ch. du Lac-Marsan Ouest	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-Marsan Ouest	Intersection Ch. du Lac-Marsan Est	Bout du chemin	50	50
Ch. du Lac-Paquet Ouest	Intersection Ch. du Lac-Paquet Est	Bout du chemin	30	30
Ch. du Lac-Vert	Fin de pavage	Limite de Rivière-Rouge / Nomingue	40	40
Ch. du Lac-Vert	Route 117	Bout du chemin (800m)	70	70
Ch. du Tour-du-Lac-Tibériade	Intersection Boul. Fernand-Lafontaine	Intersection Boul. Fernand-Lafontaine	50	50
Ch. Tremblay	Intersection Ch. du Lac-Lanthier Ouest	Bout du chemin	30	30
Chemin Papp	Intersection Ch. Tremblay	Bout du chemin	30	30
Mtée des Lacs-Noirs	Intersection Ch. Dubé	Intersection montée Desroches	50	50
Rue L'Annonciation Nord	Intersection rue Perrier	Intersection route Bellerive	70	70
Rue L'Annonciation Sud et Nord	Intersection chemin du rapide	Intersection montée Noël	50	40
Ch. Fex	Intersection du Ch. du Lac-Jaune	Intersection de la montée du Lac-Castor	40	40
Ch. Francisco	1204 ch. Francisco	1505 ch. Francisco	35	35